

# Règles d'organisation des colloques de la SFECA

## Lieu du colloque

Le principe d'un colloque tournant est la règle. Les organisateurs doivent veiller à ce que le colloque se déroule dans un lieu facile d'accès, c'est-à-dire à proximité d'une gare et éventuellement d'un aéroport. Si tel n'est pas le cas, les organisateurs doivent fournir aux participants une logistique qui leur assure des moyens de communication aisés.

## Fréquence, durée et organisation temporelle

La fréquence des colloques est annuelle. Leur durée est d'environ deux jours. Il est demandé aux organisateurs d'inclure tout ou partie du week-end dans la mesure du possible. Par exemple, un colloque peut débuter le jeudi à 14h00 et se terminer le samedi à midi. Cela facilite les déplacements à tarif réduit. Quand le colloque débute et s'achève en milieu de journée, il est conseillé d'offrir un buffet campagnard aux participants avant et après le colloque. Il est conseillé de limiter la durée des communications orales à 15 mn (présentation et discussion). Pour les conférences invitées, la durée peut être de 45 à 60 mn. Les organisateurs doivent réserver un créneau d'une heure et demie pour l'Assemblée Générale de la SFECA en fin de matinée ou d'après-midi. Il faut prévoir un créneau de 5 mn pour la remise du prix avant la conférence du lauréat du Prix Geoffroy Saint-Hilaire ou du Prix SFECA. Il faut également prévoir 5 mn avant la clôture du colloque pour la remise des Prix Castor.

## Comité d'organisation

Un comité organisateur est constitué pour chaque colloque. Il comprend au minimum une personne de l'équipe organisatrice et un membre du conseil de la SFECA. Les décisions relevant du thème scientifique, du choix des conférenciers et de la constitution du programme sont prises en concertation au niveau du comité organisateur. Le délégué du conseil SFECA a également pour charge d'assister les organisateurs en ce qui concerne les finances.

## Programme scientifique

Chaque colloque affiche un thème scientifique auquel est consacré une majorité de communications. Une demi-journée est réservée à des séances libres où tous les courants et sujets sont susceptibles de se voir exprimés. Le choix du thème est effectué sur proposition de l'équipe candidate à l'organisation du colloque auprès du conseil de la SFECA. Les autres communications sont sélectionnées par le comité scientifique. Le thème du programme scientifique est introduit lors du colloque par un ou plusieurs conférenciers invités. Dans la mesure du possible, il est souhaité qu'un tiers au moins des présentations soient faites par des étudiants. Un espace et un temps de présentation doivent être réservés aux posters.

## Contribution financière

La SFECA alloue 1 500 euros à l'équipe organisatrice, contre factures, dans le but de couvrir une partie des frais d'invitation du ou des conférenciers. En contrepartie, la SFECA demande un droit de regard sur le choix des conférenciers invités et l'accès aux comptes du colloque. Le bureau du conseil organise le voyage du lauréat du prix Sfeca ou du prix Geoffroy Saint-Hilaire, et la SFECA en couvre les frais. Les frais de séjour du lauréat sont à la charge des organisateurs

## Frais d'inscription

Les organisateurs doivent veiller à ce que les frais d'inscription aux colloques demeurent dans des limites raisonnables. Le prix d'inscription au colloque annuel de la SFECA est majoré d'un

montant égal au prix d'adhésion à la société pour les participants qui ne sont pas membres de la SFECA. Les membres de la Société Québécoise pour l'Etude Biologique du Comportement (SQÉBC) se voient exemptés de la majoration appliquée aux non-membres. Ils paient le même prix d'inscription aux colloques que les membres de la SFECA de même statut (titulaire ou étudiant). Il est conseillé d'inclure tous les repas (repas de midi et banquet) dans les frais d'inscription. On demande d'offrir un accès gratuit au colloque pour les étudiants du second cycle (à l'exception de l'accès aux repas qui reste payant pour eux).

### **Annonce et programme du colloque**

Les organisateurs rédigent et remettent au secrétaire de la SFECA une page d'annonce du colloque en version électronique qui est diffusée aux adhérents et sur le site Internet de la SFECA. Au moins deux semaines avant la tenue du colloque, les organisateurs doivent adresser au secrétariat le programme scientifique en version électronique de manière à ce qu'il soit diffusé sur le site internet de la SFECA. Un programme complet incluant les résumés est distribué aux participants du colloque par les organisateurs. Il est ultérieurement adressé aux adhérents de la SFECA par les soins du secrétariat de la société.

### **Attribution de bourses aux étudiants**

Des [bourses](#) sont attribuées aux étudiants membres de la SFECA qui souhaitent participer au colloque. Ces bourses sont ouvertes aux étudiants déjà adhérents de la société au 31 décembre de l'année qui précède le colloque et l'année du colloque. Le conseil de la SFECA sélectionne les dossiers en fonction de leur qualité scientifique et de leur adéquation avec l'étude du comportement.

### **Prix Castor**

Deux [Prix Castor](#) sont remis lors du colloque. Ils viennent récompenser la meilleure communication orale et la meilleure communication affichée présentées par des étudiants. La sélection est effectuée par un jury de trois personnes désignées par les organisateurs du colloque. Il est conseillé d'inclure un étudiant parmi les membres du jury. Ceux-ci doivent assister à toutes les présentations. Les critères de jugement sont la rigueur et l'originalité du travail, la portée des résultats, l'organisation de la présentation et la qualité des supports visuels. Historiquement, les lauréats se voyaient remettre un prix symbolique sous la forme d'un bois travaillé par un castor, d'où le nom...

### **Prix SFECA et Prix Geoffroy Saint-Hilaire**

L'un ou l'autre de [ces prix](#) est remis lors du colloque par le président de la SFECA. Le lauréat est invité à délivrer une conférence sur les travaux qui lui ont valu le prix.